



## Votre avis d'expert surr l'installation d'un transformateur 100kV

Par **dorc**, le **18/10/2018** à **19:15**

Bonjour,

Dans le cadre d'un renforcement réseau une société d'installation me demande d'accepter un transfo 100 kVA sur le bord de ma parcelle. Il remplacera un ancien bien plus loin par un nouveau et plus puissant chez moi en me disant qu'ils n'ont pas le choix (et moi non plus...) et que l'endroit retenu est le meilleur.

Puis je refuser cette installation ?

Merci.

Par **morobar**, le **19/10/2018** à **08:55**

Bonjour,

Vous avez le droit de refuser cette installation, pour le moment ce n'est qu'une démarche amiable.

Par **amajuris**, le **19/10/2018** à **09:43**

bonjour,

quand vous écrivez sur le bord de votre parcelle, est-ce que cela signifie que le transfo sera sur votre terrain ou à l'extérieur en limite de propriété.  
vous pouvez refuser l'installation sur votre terrain, ce qui nécessite l'établissement d'une convention d'occupation d'un terrain privé par un ouvrage public.  
l'endroit est sans doute le meilleur, mais en cas de refus de votre part, le distributeur trouvera bien un autre emplacement.  
salutations

Par **dorc**, le **19/10/2018 à 12:15**

Merci beaucoup pour votre réponse, me voilà rassuré car l'ancien transformateur sur poteau se trouve à plus de 800 m et cela nécessite des tranchées et passage du câble HT et coupure d'une départementale...et là je ne comprends pas leur logique car ils pourraient installer le nouveau transformateur au pieds du poteau sur lequel se trouve l'ancien cela coûterait moins cher, de plus nous nous trouvons en campagne, il n'y a pratiquement pas d'habitation et tous les terrains aux alentours sont agricoles....je ne comprends pas cette demande d'installer le transformateur près de chez moi...mais je ne suis pas expert, il y a des raisons peut être techniques ou autres...  
Encore merci pour votre réponse et bonne continuation  
Olivier

Par **morobar**, le **19/10/2018 à 13:52**

Attention:  
Près de chez vous, c'est différent de chez vous.  
Le détail est la propriété du terrain assiette de la mise en place.

Par **dorc**, le **19/10/2018 à 16:04**

Oui l'installation se ferait bien chez moi sur ma parcelle....  
Merci

Par **amajuris**, le **19/10/2018 à 16:13**

donc vous avez le droit de refuser, si vous acceptez, il faudra établir une convention d'occupation d'un terrain privé par un ouvrage public.  
vous pouvez leur proposer de leur vendre le terrain nécessaire à l'installation de cet ouvrage.  
pour votre information, un transformateur génère en permanence un léger ronflement, si ce transfo est proche de votre habitation, cela peut être gênant, en particulier la nuit.  
salutations

Par **dorc**, le **19/10/2018** à **16:58**

Merci beaucoup  
Bonne continuation  
Cordialement